

# La commune de Baugé-en-Anjou recrute :

## 1 Responsable du Service Finances (H/F)

*Baugé-en-Anjou, 12 000 habitants, située dans le département de Maine-et-Loire, à proximité d'Angers, Tours et Le Mans, est une commune nouvelle créée en 2013 et dont le périmètre s'est étendu en 2016 à 15 communes déléguées. Engagée dans une démarche qualité globale et labellisée Lucie 26000, la commune gère l'ensemble des compétences de proximité.*

*Sous la responsabilité de la Directrice Générale Adjointe, vous participez à la définition et à la mise en œuvre de la politique budgétaire et financière de la collectivité. Vous supervisez transversalement le suivi des procédures dans le respect des règles de fiabilité et dans un objectif de qualité comptable.*

### Missions du poste

- Direction, coordination et animation du service finances (3 agents sous votre direction) ;
- Organisation, mise en œuvre et supervision des opérations comptables ;
- Gestion de la dette et de l'actif ;
- Participation à l'élaboration du budget et suivi de son exécution ;
- Gestion de la caisse des écoles et du conseil d'administration ;
- Suivi des régies ;
- Lien avec les écoles et les fournisseurs.

### Exigences requises

- Connaissance du fonctionnement d'une commune et de son cadre juridique ;
- Maîtrise de la comptabilité publique ;
- Techniques rédactionnelles administratives ;
- Capacité à manager ;
- Maîtrise des outils informatiques (pack Office, logiciels métier) ;
- Qualités relationnelles, écoute, discrétion, travail en équipe, rigueur et organisation.

### Conditions

- Rémunération statutaire + Régime indemnitaire ;
- Poste à pourvoir dès que possible ;
- Poste de responsable du service finances ouvert en interne et en externe, filière administrative, sur emploi permanent ou contractuel (CDD) ;
- Conditions de travail : Temps Complet (35,00/35<sup>ème</sup>) ;
- Horaires classiques avec réunion en soirée ponctuelle (caisse des écoles).

### Candidatures

Lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le Maire de Baugé en Anjou **avant le 28 janvier 2022.**